

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Subventions d'investissement Culture Caducités - Rapport n°2

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé conformément au détail figurant en annexe du rapport :

- de prononcer la caducité des reliquats de subventions conformément aux tableaux annexés au rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans les annexes au rapport.

Les désaffectations liées aux caducités sur autorisations de programme représentant un montant total de 313 486 € seront effectuées sur les imputations budgétaires mentionnées dans les annexes au rapport.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée